L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 OCTOBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
DUVERGER. S. MARBY.
No 43 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 OCTOBRE.

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT:
T. G. HUNT.
TROISIEME DISTRICT:
PRESTON POND Jr.
QUATRIEME DISTRICT:
JOHN BLAIR SMITH.
TRESORIER D'ETAT:
J. N. HAWTHORN,
De la Nlle Orleans.
AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS:
JOHN E. KING,
De St Landry.
SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES:
A. B. LAMON,
D'Ouest Baton Rouge.

LEGISLATURE D'ETAT.
SENATEURS:
JULES LAVERGNE,
J. C. EDWARDS.

REPRESENTANTS.
1er District.
H M Summers, W S Campbell.
2e District:
Dr I. Saunders, James Drummond, Robt M Kearney.
3e District.
H J Ranney, Jas H Wingfield,
Gerard Stith, M A Foute,
R Wheat, Samuel Harby.
4e District.
C M Emerson, F A Lumsden,
O Leblanc.
5e District.
Alphonse David, J B Dionis,
F Buisson.
6e District.
Numa Dufour. Louis Surgi.
7me District.
Eugene Staës, Oscar Bonnet.
8me District.
James Brooke, P L Mailloux.
9me District.
John Laidlaw.
10me District.—Lafayette.
Rufus Waples, S W Thompson.

SHERIF:
JAMES P. FRERET.
CORONER:
JOHN YOUENES.
GREFFIERS DE COUR:
1re Cour—Alfred Rousseau.
2me " Thos C Poole.
3me " C A Labuzan.
4me " J. A. Hopkins.
5me " Saml G. Risk.
ASSESSEURS:
John Wolfe C B Fagot.
J. L. Chevalier I N. Philips.
PERCEPTEURS DE TAXES D'ETAT:
1er District—Thos Askew.
2me " Lafayette Guyol.
3me " T. A. Boniel.
4me " Samuel Galpin.
JUGES DE PAIX:
Premier Juge de Paix—L. C. Gairennié.
Constable—J Hopple.
2me Juge de Paix—C V Joute.
Constable—W C Quirck.
3me Juge de Paix—Wm H Hagan.
Constable—Jules Delorme.
4me Juge de Paix—E A Michel.
Constable—Jn McClelland.
5me Juge de Paix—P C Laville.
Constable—M. Hernandez.

WHIGS, attention!
[illegible] ... GEO. CLARK, président.

Comité whig de paroisse.
[illegible] ... mercredi 26 courant ... GEO. CLARK, président.

NOUVELLE-ORLEANS.

Le brusque abaissement de la température et ... nombre d'étrangers que l'on rencontre ... jours dans les rues naguère si désertes, ... Nouvelle Orléans, annoncent que la saison ... des plaisirs va commencer pour ... la ville. ... magasins brillent de cet éclat d'autrefois ... [illegible] ... la brosse du peintre et ... les marchands, les bureaux ont leur ... complet, la levée a repris sa physionomie ... Les produits y amoncelent ... de tous les boucauts de sucre ... les balles de coton ... formidables remparts, plus loin des ... de jambons, des tonneaux et des barils ... des sacs arrondis, des paniers ... les produits ... de tout ... le plomb, du cuivre, etc., etc. ... de tous les ... [illegible]

... à peine si l'on parle encore de la dernière épidémie, et cependant la fièvre jaune ... encore parmi nous; mais elle ne fait plus ... petit nombre de victimes, et avec un peu de prudence il est d'ailleurs facile d'échapper à ses atteintes. Les scènes lugubres de l'été que nous venons de traverser sont presque entièrement effacées de notre mémoire. Est-ce ... Est-ce endurcissement? Non, c'est ... de la loi providentielle qui de la ... la vie, qui recouvre de gazon les tombeaux et transforme en ... les restes hideux des champs de bataille. Plus est grande la désolation qui frappe une cité, plus est vive la réaction ... qui nous reprochent notre mobilité ... donc que la Nouvelle Orléans ... de crêpes et portât un deuil éternel? ... de la morne période pendant laquelle ... esprits sont abattus et nos cœurs en proie à ... angoisses. Nos cruelles épreuves ... il est naturel que l'espérance refleurisse dans nos âmes, que nous nous rattachions ... à l'existence, que nous cherchions ... le mouvement et dans l'accomplissement ... du travail l'oubli d'un passé ... et de nos défaillances morales. Au ... de nous reprocher notre énergie, on devrait ... en tenir compte, car sans cette admirable ... ses habitans que deviendrait la Nouvelle Orléans? A quoi leur servirait-il d'errer ... des tombeaux et de s'immobiliser dans la ... Vivre, n'est-ce pas lutter et combattre?

... scellons la pierre des sépulcres et parlons d'affaires, parlons de commerce, parlons ... parlons d'intérêts, parlons de politique, parlons de tout ce qui est la vie. Ce n'est ... que nous ayons le moins du monde l'intention d'aborder tous ces sujets, mais c'est un ... que nous revendiquons et dont nous serons ... de ne pas user. En ne promettant pas on ... de ne jamais manquer à sa parole.

L'hiver, si nous ne nous trompons, sera fructueux pour toutes les classes de notre industrieuse population. Chacun voudra utiliser son ... et amasser pour le repos forcé de l'été; le ... de l'épidémie ne fera que stimuler l'activité générale. Il est question de toutes sortes de projets qui s'accompliront d'ici au printemps ... conseils municipaux autoriseront sans doute ... d'une voie ferrée pour relier les ... extrémités de la ville et mettre le quatrième district en rapport avec la haute inférieure ... ou plutôt de la paroisse. C'est là une ... indispensable et dont la réalisation sauvera le troisième district de la décadence ... Dans une ville commerciale ... quartiers éloignés du centre des affaires tendent naturellement à déchoir, mais il est facile de les rapprocher artificiellement ou les reliant par de rapides voies de communication. Etablissez entre le 3e district et la limite supérieure de la Nlle-Orléans un chemin de fer qui permette aux hommes d'affaires de se transporter rapidement d'une extrémité à l'autre de la ville, et il n'y a pas de raison pour que l'ancienne 3e municipalité ne devienne pas aussi florissante que le 1er district.

Il est fait de projets il est aussi question de la création d'un arsenal maritime. Mais ici nous sommes à la merci du Congrès qui peut nous accorder ou nous refuser l'arsenal. Le vote de cette mesure dépend entièrement de nos représentants à la législature fédérale. M. Hunt s'est déjà engagé vis-à-vis de ses commettans à y appeler immédiatement l'attention du Congrès, et M. Gayarré a, si nous sommes bien informés, fait la même promesse aux habitans du district dans lequel il s'est porté candidat.

Les travaux publics commencés il y a un an sont très avancés. Vingt-cinq ou trente milles du chemin de fer des Opelousas ont déjà été livrés à la circulation. Le chemin de fer de Jackson est plus lent, malgré l'énorme activité déployée par les directeurs.

Pour le moment il n'est guère question parmi nous que d'élections. Tous les candidats sont à l'œuvre et passent leur temps à pétrir des deux mains la pâte électorale: la moitié restera naturellement dans le pétrin. L'autre moitié battra joyeusement des mains et entonnera un chant de triomphe, puis le calme succédera à l'agitation, et les vaincus seront aussi profondément oubliés que la plupart des obscures victimes de la dernière épidémie. Le jour de l'élection passé, l'effervescence populaire tombera comme par enchantement et l'on ne songera plus qu'aux plaisirs et aux joies de l'hiver. Les bals, les spectacles, les concerts, rempliront partout les courts instans dérobés au travail. Ainsi va le monde. Chaque jour a ses préoccupations, et le flot de la veille disparaît sous le flot du lendemain. C'est l'histoire de l'humanité.

LES CANDIDATS.

Il y a deux ans le *Courrier* annonçait pompeusement dans ses colonnes que la majorité de M. Marigny s'élèverait à 1,000 voix au moins, et l'événement a prouvé que le *Courrier* se trompait de 1,385 voix. Il y a un an et demi, le même journal, confiant dans ses calculs, promettait à M. Lewis une de ces majorités formidables sous lesquelles les vaincus politiques restent à jamais enterrés, et M. Lewis était battu par son concurrent whig.

Aujourd'hui le *Courrier* revient à la charge et parle de nouveau de nous ne savons quelle majorité en faveur des candidats locofocos. Nous craignons que son arithmétique ne soit en défaut comme elle l'a été dans les deux circonstances que nous venons de mentionner.

Nous ne voulons pas suivre l'exemple de la feuille locofoco, mais ce que nous pouvons dire, c'est que jamais les whigs n'ont eu de plus belles chances de l'emporter sur les démocrates. Il s'agit pour s'en convaincre de ce que nous avançons là de jeter un regard autour de soi. Que voyons nous? Des whigs pleins d'ardeur, d'enthousiasme et de confiance, travaillant avec énergie au succès de la bonne cause; de l'autre des adversaires divisés et profondément démoralisés. Hâtons-nous de dire que ces divisions n'impliquent pas un manque de discipline parmi les démocrates; elles indiquent seulement de la part d'un grand nombre d'entre eux la résolution bien arrêtée de se soustraire à la domination des meneurs qui les ont si longtemps exploités. Cette fermeté les honore et prouvera enfin aux quatre ou cinq ambitieux qui ont la prétention de diriger à leur guise un grand parti, qu'au-dessus de leur petite habileté il y a la puissance du peuple, et que, lorsque celui-ci le veut, il sait écraser sous ses talons les mains qui cherchent à entraver sa liberté.

Quant aux candidats considérés individuellement notre ticket nous paraît renfermer plus d'éléments de succès que celui des démocrates. Nous sommes plus que jamais convaincus de l'élection du M. Freret. M. Marigny a contre lui, nous le répétons, le souvenir d'une défaite, et c'est là pour un candidat une très mauvaise recommandation. Rien ne refroidit le zèle d'un parti comme l'importune pensée d'un premier échec essuyé par un de ses candidats. On se dit mutuellement: Puisqu'il a été battu, il le sera peut-être encore. Or, pour réussir en politique, il faut la foi et la confiance qui poussent à l'action. Admettre la possibilité d'une défaite, c'est perdre la moitié de ses avantages.

Entre M. Youenes et M. Forshee, candidats pour la place de coroner, l'issue ne nous paraît pas douteuse. Youenes est populaire; il est intelligent, il est aimé et beaucoup plus connu que son concurrent. Toutes les chances sont en sa faveur.

Pour ce qui est de la législature, malgré la difficulté que les partis éprouvent à trouver des candidats, les nôtres ont été choisis avec assez de tact et de discernement pour nous inspirer de légitimes espérances sur le résultat de la lutte. Des démocrates seront certainement élus dans plusieurs districts, mais nous croyons sincèrement qu'il y aura dans la délégation de la ville une majorité whig.

Nous ne dirons rien des autres candidats, Rousseau, Poole, Labuzan, Hopkins et Risk, pour les places du greffiers, sont dans les meilleures conditions pour triompher de leurs rivaux démocrates.

AVIS.

Nous publierons désormais dans la première colonne de la 2me page de l'*Abeille* le Bulletin Commercial, [illegible] Maritime et celle qui indique le départ des bateaux à vapeur. Cette nouvelle disposition nous est impérieusement commandée par l'abondance des avis.

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos confrères de New-York, de Mexico, de Montréal, de Québec et de la Californie, que M. Manuel de Grandfort vient d'instituer en cette ville un *Bureau de correspondance française hebdomadaire*, à l'usage des journaux français d'Amérique. Placé ici aux meilleures sources d'information, M. de Grandfort satisfera sans peine aux exigences d'une telle fondation.

Température.—Un brusque changement de température nous a fait passer presque sans transition de l'été à l'hiver. Dans la nuit de dimanche le thermomètre est tombé de 75 degrés à 40. Si cette température se maintient nous aurons prochainement de la gelée, et il ne sera bientôt plus question de fièvre jaune. Les étrangers peuvent revenir en toute sûreté parmi nous.

Université de la Louisiane.—On verra par un avis publié dans nos colonnes anglaises, que l'ouverture du cours de droit à l'Université de la Louisiane est fixée au quatrième lundi de novembre. Les professeurs, MM. McCaleb, Hunt, Johnson et Roselius occupent dans le barreau un rang éminent et remplissent avec distinction depuis plusieurs années les chaires auxquelles ils ont été nommés.

Baton Rouge.—Il y a eu à Bâton Rouge, dans la semaine qui s'est terminée le 21 courant, dix décès causés par la fièvre jaune.

La Gazette de Baton Rouge doit paraître prochainement tous les jours. C'est là un signe irrécusable de prospérité, et nous en félicitons notre confrère.

Iberville.—Le recensement d'Iberville vient d'être terminé. Cette paroisse renferme 860 électeurs, 5,426 personnes blanches, 169 personnes de couleur libres et 9,517 esclaves, ce qui fait un total de 15,112 âmes.

La fièvre jaune, qui semblait devoir disparaître d'Iberville, recommençait à sévir aux dernières dates, et avait fait plusieurs victimes.

Mobile.—Le nombre des décès à Mobile, dans les 24 heures qui se sont terminées le 22 courant, a été de 7, dont 5 causés par la fièvre jaune.

Les rivières de l'intérieur de l'Alabama sont très basses.

Les journaux de Mobile nous apprennent que le Dr Whitaker a cultivé avec succès la canne à sucre à trois milles environ de la ville que nous venons de nommer.

Morrissey, le boxeur assommé par Yankee Sullivan, n'est pas encore mort comme le bruit en avait couru. Il l'annonce lui-même dans les journaux et il faut probablement le croire sur parole. Il vivra pour engager sans doute un second combat avec son formidable adversaire, et il aura alors la chance de rendre glorieusement l'âme entre deux coups de poing.

Or de l'Australie.—Il a été importé d'Australie en Angleterre, dans les quatre premiers mois de l'année dernière, 2,572,836 livres sterling en or, et dans les quatre premiers mois de cette année, 4,727,300 livres sterling. Le total de l'or exporté d'Australie dans les mois de janvier, février, mars et avril de 1853 s'élève à 4,862,137 livres sterling.

LE CUIVRE ET LE CHOLERA.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler de la magnifique découverte du Dr Burq, relativement à l'immunité que présente le cuivre contre le choléra. La priorité de cette découverte lui est maintenant disputée par les homœopathes. Les élèves de Hahnemann n'ont, disent-ils, cessé depuis 1833 de propager cette vérité thérapeutique de leur illustre maître, à savoir: que le cuivre, *cuprum metallicum*, et l'ellébore, *veratrum album*, sont les médicamens spécifiques et préservatifs de la maladie cholérique. «Aujourd'hui surtout, (nous citons les paroles d'un médecin homœopathe), et à la veille d'une nouvelle invasion du fléau, ils continuent d'engager le public à porter sur la poitrine une médaille de cuivre qui touche la peau et dont le frottement continuel détermine une tache brune de molécules cuivreuses qui sont absorbées par les pores et constituent toute l'action préservatrice.» Et le médecin homœopathe continue en ces termes:

«Ces conseils donnés par Hahnemann ont déjà profité aux populations de l'Allemagne et de la France pendant les épidémies de 1848 et 1849.

....

«Le cuivre est un des médicamens spécifiques et préservatifs du choléra, parce qu'il produit chez l'homme sain des symptômes analogues à ceux du choléra: doctrine du *similia* dont ne parle pas M Burq, mais qu'il remplace par une longue statistique qui n'apporte aucune preuve à la théorie des structures dont il se fait le promoteur.

....

D'après la connaissance que nous avons maintenant de la pathogénésie des corps simples qui nous occupent, le cuivre, *cuprum metallicum*, doit être regardé parmi les métaux comme le plus utile, le plus sûr *préservatif* et comme médicament curatif du choléra; l'arsenic est aussi un des principaux agens à opposer à la maladie; le fer, le zinc et le mercure ne peuvent convenir qu'aux accidents secondaires de la maladie.

....

«La vertu préservatrice que donne le cuivre à ceux qui le travaillent devient bien plus importante lorsqu'il se répand sur des contrées entières par sa seule présence dans le sol. Je pourrais citer à cet égard les comtés de Cornouailles et de Cumberland, qui produisent la majeure partie du cuivre métallique de l'Europe, districts dans lesquels le choléra a passé inaperçu. Je mentionnerai encore l'heureuse préservation [illegible] de la ville de Lyon [illegible] éprouvées en 1832 et 1849, par la présence du cuivre à l'état de carbonate [illegible], qui a été longtemps exploité dans les gîtes [illegible] des environs de cette ville, ajoutons à cela l'industrie spéciale du pays, qui fait une énorme consommation de sulfate de cuivre pour ses chaudières de teinture, dont la vapeur permanente remplit l'atmosphère de particules métalliques. Ainsi, le sol de cette contrée renferme du cuivre qui passe dans les plantes qui vont servir à l'alimentation de la population, les eaux du Rhône qui traversent ce sol cuivreux contiennent et roulent de ses molécules, et l'atmosphère est remplie des émanations et particules cuivreuses que donnent les exhalaisons du sol et les vapeurs qui sortent des nombreuses cheminées de ses fabriques.

«Cette immunité grandit avec la réflexion d'un principe une fois admis, reconnu, et qui nous autorise de faire intervenir la minéralogie et la géologie dans la question médicale du choléra.

«Le cuivre est contenu dans un grand nombre de substances minérales, dans lesquelles il se trouve le plus souvent à l'état de combinaison; il forme des carbonates, des sulfures, des sulfates, des hydrates, des chlorures, des phosphates, des séléniures, etc., qui entrent dans la composition des roches qui se trouvent exclusivement en contact des roches granitiques et porphyriques, soit avec les terrains secondaires métamorphiques et accidentés que représentent les contrées les plus élevées de la terre. Je citerai pour la France le massif des Vosges, qui s'élève comme une île au milieu des terrains sédimentaires, la Bretagne, l'Auvergne, le Limousin, les Pyrénées, les Alpes. Eh bien! le choléra a épargné généralement ces pays élevés, tandis qu'il a sévi cruellement sur les populations qui habitent les terrains tertiaires exclusivement composés de craie, de marne, de calcaire, de sable, cailloutaux et dépourvus de roches métalliques cuivreuses, dont la spécificité semble promettre, aux contrées qui les recèlent, la préservation d'une terrible maladie.

CHRONIQUE LOCALE.

L'arrestation des officiers de police.—Tyler Ogwin et Nicholas Brown, employés à la police du deuxième district, ont comparu hier devant le recorder Winter, sous prévention de s'être laissé corrompre par des marchands qui, sous prétexte de vendre des pommes, débitaient des liqueurs sans avoir obtenu de licence. Nous en reviendrons par sur cette affaire dont nous avons d'ailleurs publié les détails il y a quelques jours.

Les preuves établissant clairement la culpabilité des accusés, le recorder a exigé de chacun d'eux un cautionnement de $1000 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

Honorablement acquitté.—M. Watson Van Benthuysen, qui avait été arrêté hier pour avoir fait sortir de prison un esclave qui ne lui appartenait pas, a subi hier un interrogatoire devant le recorder Winter et a été honorablement acquitté. Il a prouvé qu'il agissait avec l'autorisation du maître de l'esclave.

Un meurtrier.—Nous avons annoncé, dans notre chronique locale d'hier, que le capitaine Tenbrick, du premier district, avait arrêté un individu sur lequel pesait une grave accusation. Il était, en effet, celui du comté de Rock (Illinois) où il a commis un assassinat. Le gouverneur de l'Etat avait offert une récompense de $300 pour son arrestation.

Coup de poignard.—Le jeune Edouard Clévon a été arrêté, dimanche dernier, pour avoir poignardé, dans le Jardin Tivoli, un autre jeune homme du nom de Barns. Nous apprenons que Clévon ne s'est servi de l'arme qu'après avoir reçu plusieurs coups de canne. La blessure de Barns n'est pas dangereuse.

Insulte.—James Lucas aura à répondre le 28 du courant, devant le recorder Winter, à l'accusation d'avoir lancé des pierres dans la maison d'une dame.

Mêlée générale.—M. et Mme Sullivan, M. et Mme Ryan, Mlle Ryan et Wm Morissey sont accusés d'avoir, dans l'après-midi de dimanche, assailli John Murphy et Denis Murphy. Le premier a reçu une pierre à la tête et deux coups de poignard; le second a été renversé sur le pavé.

Chacun des prévenus a donné un cautionnement de $1200 pour répondre de sa comparution lorsque l'affaire sera appelée.

Mort.—Ben Griffin, qui, il y a quelque temps, avait été arrêté avec plusieurs autres individus pour avoir volé du tabac à bord du bateau à vapeur *Ne plus ultra*, est mort à la prison de paroisse.

Abus de confiance.—Arthur C. Watt comparaîtra devant le recorder du Premier District, sous prévention de s'être approprié de l'argent que Henry McHan l'avait chargé de toucher.

FEUILLETON.

PROMENADES HORS DE MON JARDIN.

A LEON GATAYES.

Tu n'es pas du tout l'ami qu'un littérateur qui sait un peu son métier choisit pour lui adresser des lettres imprimées.

L'ami auquel on assigne ce rôle d'ordinaire est quelque chose comme un confident de tragédie,—un compère,—le Cassandre de la pantomime qui reçoit tous les coups sans en rendre aucun.—Il est nécessaire qu'il puisse faire un contraste avec l'écrivain, ainsi avec le contraste de l'écrivain du moins avec celui que l'écrivain a l'intention de montrer. Il faut qu'on puisse dire à cet ami:—«Tandis que, plus prudent que moi, vous restez sur l'asphalte des boulevards, moi je lutte avec les colères bleues de la Méditerranée.»

Ou écrivez: «Tandis que, plus sage que moi, vous vous occupez d'acquérir la fortune, et ce qu'on est convenu d'appeler les honneurs, moi je [illegible] quand on le paye du prix de l'honneur;—tandis que vous vous mêlez aux petits intérêts du monde, moi, n'obéissant qu'à la fantaisie, etc.»

Je me ferais rire au nez si je te donnais à sucer ces pralines dont l'amande est amère.

Je t'adresse cette lettre, comme dernière [illegible] je t'envoyai des galets de marbre arrondis que j'avais choisis pour toi dans les eaux limpides de la Méditerranée.

Ces lettres ne contiendront pas le récit méthodique d'un voyage,—elles ne renfermeront que les pensées, les rêveries, les observations d'un homme qui n'aime pas les voyages, et qui est parti seulement pour être ailleurs.—Les lecteurs n'ont pas à redouter de ce pays dangereux, sous le rapport des tableaux et tropes monumentaux.—Je n'ai pas besoin pour moi que [illegible] prétexte d'art, [illegible] copie, me rapetisse, et m'amoindrisse les œuvres de Dieu pour les mettre à la portée de ma vue, de mon esprit et de mon admiration,—grâce à la Providence, je préfère les arbres tremblants sous le vent aux arbres taillés du Luxembourg,—les montagnes aux palais,—les feuilles d'acanthe vertes et vivantes sur les bords des chemins à l'imitation en pierre de ces feuilles au chapiteau des colonnes corinthiennes;—j'aime mieux le cheval [illegible] qui se roule dans la prairie [illegible] qu'une jambe en l'air, sur la place des Victoires, porte depuis si longtemps Louis XIV habillé en Romain, [illegible] préfère les femmes aux statues, et le soleil du bon Dieu au soleil de Pompéia.

Si j'aime les peintres et les sculpteurs,—ce n'est pas pour ce qu'ils font;—c'est à cause de ce qu'ils aiment, de ce qu'ils admirent, de ce qu'ils regardent infatigablement comme moi;—c'est parce qu'ils sont tous épris de Dieu [illegible] dans le secret de la nature et [illegible] au spectacle de ses splendeurs.

On prétendait qu'il était nécessaire pour le salut de la France de restreindre pendant quelque temps l'exercice de certaines libertés; comme le plus grand nombre semblait adopter cette thérapeutique, même des gens que j'avais vu professer des idées fort contraires, je me suis en allé à l'écart laisser passer ce temps, comme pendant un orage subit, on se met sous une porte pour laisser tomber la pluie.

La liberté ressemble à ces beaux cactus qui, dit-on, ne fleurissent que tous les cent ans, mais qui, en réalité, sont souvent plusieurs années sans étaler au soleil leur splendide corolle de pourpre.

Je n'ai pas la sagesse d'Aristippe, qui, selon Horace, s'arrange de toute chose, de tout état et de toute couleur.

Omnis Aristippum decuit color, et status, et res.

Je n'ai pas non plus ce bonheur des gens dont les convictions se transforment juste au moment où elles nuiraient à leurs intérêts. Je n'ai donc pas changé d'idées à propos des voyages, j'ai au contraire mis en pratique un des aphorismes que j'ai écrits il y a longtemps sur ce sujet: «Un voyage prouve moins de désirs pour ce que l'on va voir que d'ennui de ce que l'on quitte.»

Ceci dit, j'entre en matière au hasard des voitures, des bateaux et de mes souvenirs.

Jusqu'à Avignon, je ne faisais que m'en aller.—Là, mon attention a été forcée par des portefaix qui soutenaient des actes douteux à l'aide de sauvages clameurs.

Je m'étais arrangé avec un de MM. les portefaix,—à des conditions assez onéreuses, il est vrai, mais c'était déjà beaucoup d'avoir fait un arrangement quelconque entre deux hommes disputant des intérêts contraires, chacun dans une langue que l'autre ne comprenait pas,—si toutefois on peut appeler une langue ce qui se parle à Avignon.—Sur un signal de celui-là, une douzaine d'autres officieux se jetèrent sur nos bagages, ayant soin de les diviser à l'infini.—Le prix convenu est une somme par chaque colis;—or, un portefaix ne porte pas deux cannes liées ensemble:—il coupe la corde et appelle un camarade auquel il livre la seconde canne.—Vous êtes trop heureux quand il jette à l'eau la corde qui les attachait au lieu d'en faire un troisième colis,—et il faut s'opposer à ce qu'ils tirent votre chapeau du carton qui le renferme pour le diviser en deux colis.—Je suis convaincu qu'il ne doit pas être sans exemple que, pour arriver à ce résultat de multiplier les colis,—ils cassent en deux ou en trois morceaux certains objets appartenant à un voyageur dont les bagages ne leur paraîtraient pas assez nombreux.

Il paraît que les maîtres d'auberge ont l'habitude de donner une prime à ceux qui leur amènent des voyageurs;—or, on ne peut conduire un voyageur dans plusieurs hôtels à la fois, surtout malgré lui,—mais si vous avez quatre malles, par exemple, on les divise entre quatre auberges,—de sorte que le temps de votre séjour à Avignon se trouve suffisamment occupé par le soin de réunir vos nippes errantes et dispersées.—Cela fait, [illegible]

Je m'adressai avec quelque mauvaise humeur à mon portefaix, et je lui expliquai de mon mieux que je le rendais responsable de mes colis;—il me répondit qu'il allait me donner un coup de couteau. Heureusement que j'avais appris l'année dernière le *fonds* de la langue du midi, et voici comment.

J'avais trouvé un jeune Italien, Napolitain, je crois, un peu poète, un peu musicien, mais extrêmement lazzarone et tout à fait incapable de gagner du pain français. Avec deux sous de macaroni on passe vingt-quatre heures à Naples; mais à Paris, pour manger du pain, il faut avoir un habit noir, des bottes vernies, un lorgnon, des gants couleur de paille, car ces choses passent avant le pain.—Je l'aidai de mon petit mieux. Puis je fus obligé de partir. Il m'écrivit qu'il avait fait de la musique, qu'il voulait avoir l'opinion d'un maître avant de se lancer dans cette carrière où l'appelait son génie,—et que le vendredi suivant, à midi, il se tuerait, si je ne lui avais pas procuré à Paris un entretien avec M. Halévy. C'était le mardi que cette lettre m'arrivait,—je ne respirai qu'après avoir calculé sur mes doigts que ma réponse avait le temps de parvenir.—Je pris sur moi de promettre d'avance un bon accueil de la part d'Halévy, sans perdre de temps à aller le lui demander,—ce que je fis seulement après le départ de ma lettre. Puis se passa toute [illegible] que j'entendisse parler du jeune homme.—J'avais appris qu'à la réception de ma lettre il avait quitté la ville de ****. J'allai chez Halévy, il ne l'avait pas vu non plus.—Je m'inquiétai; lui était-il arrivé quelque malheur? S'était-il mêlé dans quelque affaire désagréable à la police?—Je payai des gens pour le découvrir à Paris.—Tout fut inutile. Un jour je le rencontrai dans la rue, il était comme d'habitude, fort souffrant.

—Depuis quand êtes-vous à Paris?

—Je suis parti le lendemain du jour où j'ai reçu votre lettre.

—Il ne vous est rien arrivé?

—Non, j'allais aller vous voir.

—Vous n'avez pas vu M. Halévy?

—Non, je n'ai pas eu le temps.... J'ai rencontré des amis...

—Très bien! je vais aller présenter vos excuses à M. Halévy.

—J'ai beaucoup à vous remercier....

—Pas de phrases...; C'est moi au contraire qui vous suis redevable. Vous m'avez appris le fonds de la langue italienne.—Quand on me dira: «Je me tuerai à midi si je n'ai pas obtenu une entrevue avec M. Halévy,»—je saurai que ça veut dire: «J'aimerais assez voir M. Halévy,»—et alors, comprenant mieux, je ne le dérangerai pas.

Donc, connaissant le fond de la langue,—je compris que par ces mots: «Je vais vous donner un coup de couteau,» le seigneur portefaix voulait simplement exprimer cette idée naturelle qu'il aimerait mieux que je le laisse tranquille.—Je cherchai autour de moi s'il y avait à la gare du bateau quelque agent de la police:—il n'y avait personne.—J'en tirai la conséquence que la police abandonnait avec confiance aux voyageurs le soin de leurs propres affaires.—Je confisquai donc mon portefaix, et le déclarai mon prisonnier jusqu'à ce que mes colis fussent réunis devant moi.—Après quelque résistance, il se résigna, fit entendre des bruits aigres et rauques que les autres eurent l'air de comprendre, et un quart d'heure après, j'étais rentré en possession de mes hardes et équipements, ce qui me donna à penser que les assassins du maréchal Brune avaient dû se mettre plusieurs pour faire leur abominable coup en 1815.

Il y a des auberges où l'on fait entrer dans les attraits capables de séduire les voyageurs—qu'un grand crime y a été commis.—Le beurre y est plus cher,—mais on y voit la chambre.

Il me vint à l'esprit que, si j'étais Avignonnais, j'aurais la pensée que voici:

En ce moment, toute ville qui a donné naissance à un homme célèbre lui élève une statue. On a l'air, en France, de penser que le temps des grandes choses et des grands hommes est fini, que le règne des intérêts matériels est définitivement commencé, et qu'on peut liquider son admiration.

Eh bien! si j'étais Avignonnais, je proposerais à ma ville natale de faire une souscription pour acheter l'auberge où s'est passé l'horrible drame dont nous parlions.—Ce serait un monument négatif, mais qui ne nuirait nullement à la considération de ladite ville d'Avignon.

Je voulus cependant voir quelque chose, et je sortis.—Une douzaine de guides et de cicérones m'entourèrent, et se disputèrent l'honneur de me conduire.—Un d'eux, un enfant d'une quinzaine d'années, avait l'air si malheureux, le visage si pâle et si décharné, qu'il me faisait penser à ce cheval d'un avare qui mourut au moment où il commençait à s'habituer à ne plus manger.—Le pauvre diable joignait à son triste extérieur des prières si ardentes, des lamentations si tristes, que je chassai les autres et lui fis signe de me conduire.—Il se redressa alors comme Sixte Quint;—il n'était plus triste, il n'était plus efféminé, je crois même qu'il n'était plus maigre;—il se tourna vers ses concurrens, appuya sur son nez le pouce de sa main droite, et fit prestement tourner le reste de sa main ouverte comme un éventail; je compris facilement ce geste, familier aux gamins de Paris.

Je n'abuserai pas des avantages de ma situation pour décrire ici le palais des papes, le pont de fer, la cathédrale, le nouveau théâtre, &c.—Je veux bien ne pas copier dans les livres que la ville d'Avignon fut fondée par les Phocéens de Marseille, 539 avant J.-C.;—qu'elle fit longtemps partie de la Gaule narbonaise;—que Gondebaud, roi de Bourgogne, s'en empara au cinquième siècle, &c.; que c'est en 1309 que Clément V fit d'Avignon la résidence des papes, &c., &c. &c.

Je ne parlerai que de la statue de Jean Halphen, inventeur de la teinture au moyen de la garance.—Quoique cette découverte soit légèrement entachée de spéculation commerciale, ce n'en est pas moins le premier exemple d'une réaction raisonnable.

Assez et trop longtemps les hommes ont surtout accordé leur admiration et élevé des statues à ceux qui leur faisaient du mal,—aux fléaux que la Providence a mis de temps en temps sur la terre, comme elle met des brochets dans les étangs et des requins dans les mers pour empêcher la trop grande multiplication. Je veux parler des conquérants, des Tamerlans, de ces hommes dont la gloire consiste en ceci:—Avoir fait tuer énormément de leurs compatriotes, mais avoir fait tuer encore plus d'hommes d'un autre pays.

Il serait beau de voir élever des statues aux vrais bienfaiteurs de l'humanité, à ceux qui ont doté le monde d'une invention utile. Cela serait moins cher, et plus raisonnable. Pourquoi ne pas élever une statue à l'inventeur de la poulie,—à l'inventeur de la scie,—à l'inventeur du cabestan,—à celui qui a importé tel fruit ou tel légume, &c.!—Mais on n'a garde de se souvenir de leur nom, ni le souvenir de leur visage,—et on n'a pas oublié les moindres [illegible] Alexandre [illegible] Jupiter [illegible] devenir borgne, pourvu que mon voisin perde les deux yeux.»

Est-ce que cela console une mère qui pleure son fils tué, de penser qu'il y a une autre mère qui a perdu deux fils? Est-ce que le laboureur dont le champ a été ravagé, trouvera une compensation dans l'idée qu'à deux cents lieues de là, on a ravagé les champs de deux laboureurs?—est-ce que cela fait jaunir le blé dans ses sillons en friche, qu'il y ait des sillons en friches dans un autre pays?

Et cependant, voilà sur quoi s'est fondée jadis la gloire des conquérans:—je vous ai surchargé d'impôts, j'ai fait de vos champs le tapis vert où je jouais vos fils,—mais la bataille est finie,—voici les cadavres amoncelés en deux tas, quel est le plus gros?

—Eh! eh!—c'est difficile à dire à la vue simple,—il y a de la pige, comme disent les gamins,—il faut compter.

Le tas de cadavres de ceux-ci se compose de huit mille cadavres hachés, mutilés,—huit mille familles en deuil,—mères sans fils,—fiancées sans promis,—enfans sans pères,—ç'a l'air triste au premier coup d'œil.—Mais comptez l'autre tas:—il y en a huit mille quatre cents.—Quel bonheur! quelle gloire! on lui fait des statues [illegible] de marbre, de bronze, de pierre, de [illegible], de sucre candi et de chocolat, pour perpétuer le souvenir de cette généreuse supériorité.

A ce sujet, il me vient une idée.—Il est d'usage immémorial chez tous les peuples de frapper sur les monnaies la portraiture du prince régnant,—portraiture un peu arrangée, car souvent une reproduction trop exacte eût pu nuire aux sentiments d'adoration qu'il était utile que ce profil auguste inspirât aux populations.—Rien de mieux, mais que ce soit le meilleur des portraits? Cela me rappelle un placet qui fut adressé à Louis XIV par un pauvre diable qui, après avoir énuméré sous combien de formes les arts reproduisaient le visage du roi, finissait par dire, par allusion aux monnaies:

Ton image est partout...... excepté dans ma poche.

Que l'empreinte des rois se voie sur les monnaies frappées lors de leur avènement, cela servirait à en fixer la date, et pourrait suffire au désir présumé des peuples de posséder le portrait de leur souverain. Mais il faudrait aussi que chaque année un jury proclamât l'événement utile, l'invention précieuse,—le chef-d'œuvre de l'année;—que l'on [illegible] à la politique sur cette décision,—et que la monnaie frappée cette année-là allât raconter par tout l'univers, aux hommes d'aujourd'hui et aux hommes de l'avenir, le service rendu à l'humanité, le chef-d'œuvre apparu.

Par exemple, ne serait-il pas très intéressant aujourd'hui, dût-on n'avoir qu'à quelques millions d'exemplaires le portrait des divers souverains qui, à divers titres, ont régné sur la France,—de trouver sur la monnaie courante la date des grands événemens de notre histoire, des progrès de la science, des découvertes, etc., et la figure des grands hommes que la postérité met souvent au dessus des rois!—Je sais bien que de temps en temps on frappe une médaille,—mais, outre que la politique seule décide presque toujours du sujet qu'elles représentent, elles restent en petit nombre enfouies dans les cabinets des curieux, tandis que la monnaie usuelle se mêle à toutes les transactions, aux incidens quotidiens de la vie.

Ainsi, notamment, pendant le règne de Richelieu, sous le pseudonyme de Louis XIII, n'y a-t-il pas eu quelques instans où on aurait pu suspendre la représentation de ce *roi de paille*,—pour livrer à la circulation quelques autres figures et quelques événemens? — On ne serait pas fâché, aujourd'hui, que les monnaies frappées vers 1634 rappelassent le visage d'Armand Duplessis, cardinal de Richelieu.

Ainsi encore,—au moment où Louis XIII laissait couper la tête au duc de Montmorency,—on aurait pu, sur les monnaies, remplacer momentanément son effigie par celle du grand Corneille, avec la date de la première représentation du Cid.

En 1624, Richelieu faisait décapiter de Thou et Cinq-Mars.—Eh bien! il me semble que c'était un souvenir moins glorieux à propager que le visage du sculpteur Puget, et la date de la naissance de son beau groupe de Milon.

Prenons un peu le règne de Louis XIV, dit le Grand.—Eh bien! pendant ce long règne, les monnaies n'ont pas exhibé d'autre portrait que celui de ce roi avec le soleil pour envers.

N'aurait-on pas pu profiter des époques un peu moins glorieuses que les autres, pour consacrer la mémoire d'autres visages et d'autres événemens?—Pendant que la régente Anne d'Autriche assiégeait Paris pour imposer Mazarin, on aurait pu sans inconvénient frapper le portrait de Pascal, qui inventa la brouette avant d'écrire les *Provinciales*.

En 1650, pendant que Mazarin mettait Condé à Vincennes, n'aurait-il pas pu confier à quelques pièces de monnaie le portrait de Lesueur, qui peignait alors la vie de saint Bruno?

A la même date, on faisait la paix d'Aix-la-Chapelle, par laquelle on abandonnait la Franche-Comté, et on jouait le *Tartufe*.—Il me semble qu'à ce moment, le visage de Molière était plus intéressant pour la postérité que le visage de Louis XIV, et qu'il y avait plus de gloire à faire le *Tartufe* qu'à faire la paix.

Au moment où la flotte française était presque détruite à la bataille de la Hogue,—Papin inventait l'emploi de la vapeur. On aimerait assez à voir la figure de Papin sur quelques louis de cette époque.

La révocation de l'édit de Nantes coïncide avec la publication des *Caractères* de Labruyère.—On aurait pu, à ce moment, se contenter du nombre de portraits de Louis XIV alors en circulation, et éditer celui de Labruyère.

Passons à Louis XV;—cherchons tous les moments où la figure du roi a le moins d'intérêt et où, à la même date, elle peut être remplacée par un souvenir glorieux pour la France.—En 1746, le maréchal de Belleisle perd la bataille de Plaisance et les Français repassent les Alpes.—Cette même année, Voltaire, [illegible] entre à l'Académie française. Ce n'est pas seulement à cette date que Voltaire, dans l'histoire de France et dans l'histoire plus grande de l'esprit humain, pèse d'un autre poids que Louis XV; mais enfin nous voulons profiter de cette lacune.

Nous trouvons à une même date la seconde paix d'Aix-la-Chapelle, par laquelle la France rend toutes ses conquêtes, et l'apparition de l'*Esprit des lois*, de Montesquieu.—Certes, le second événement est plus important et plus glorieux à fixer dans les souvenirs que le premier,—et la figure de Montesquieu remplacerait avec fruit, du moins pour ce moment, celle de Louis XV sur les louis à la croix de Malte de l'époque.

En 1756 commence la triste guerre de sept ans et paraît le *Contrat Social*, de J.-J. Rousseau.—Allons, majesté, on a déjà beaucoup de votre portrait, laissez frapper celui du citoyen de Genève. On préfère vous attendre à l'année 1763, où vous abandonnerez le Canada aux Anglais et où Jean-Jacques publiera l'*Emile*.

En 1757 on perd la bataille de Rosbach,—et Diderot publie l'*Encyclopédie* et le *Père de famille*.—Conservons [illegible] la figure de Diderot.

Croyez-vous que pendant le scandale de la fin de ce règne et la ruine de la France, on ne trouverait pas un certain nombre de visages plus agréables et plus glorieux que celui du Bien-Aimé!—Je passerai vite sur le règne de Louis XVI,—on sait plus que sa vie impose le respect;—mais enfin, tandis que les frères Montgolfier inventaient l'aérostat,—et les frères Chappe le télégraphe;—lorsque Bernardin de Saint Pierre publiait *Paul et Virginie*,—la cour inventait la *couleur puce* et la *couleur des cheveux de la reine*.—Les visages de Bernardin de Saint-Pierre, des frères Chappe et des frères Montgolfier n'auraient pas déparé quelques écus de six livres.—Passons.

Je ne m'étendrai pas sur le règne de Napoléon, un des plus remplis de notre histoire. Et cependant, malgré la gloire militaire et malgré les institutions civiles, gloire moins commune encore et moins contestée, il s'est bien trouvé quelques intervalles où les actes du premier consul et de l'empereur n'étaient pas peut-être les actes les plus intéressans pour la postérité.

Ainsi, lorsque en 1807 Napoléon rétablissait une noblesse héréditaire, Mme de Staël publiait *Corinne*.

Sous Louis XVIII, sous Charles X, sous Louis Philippe, croyez-vous que ce soit toujours la figure de ces rois qui ait été le choix le plus intéressant pour l'avenir? D'ailleurs, je ne propose pas de supprimer l'effigie des princes. Seulement il n'est pas nécessaire qu'on voie que leur visage sur les pièces de monnaie formant la valeur des deux milliards deux cents millions qui circulent en France. N'aurait-on pas trouvé un moment pour intercaler la figure de Lamartine, de Victor Hugo, celle d'Arago, celle de Daguerre. Il y a bien eu un jour où des rois n'ont rien fait qui valût les *Méditations* ou l'*Annuaire du bureau des longitudes*, ou le daguerréotype.

Un philosophe a dit: «Je laisse ceci aux autres les faits et l'histoire. Je ne veux pas parler des choses contemporaines.»—Ce philosophe voulait que l'histoire ne pût rien craindre ni rien espérer de ceux dont il avait à parler.—On demandait une histoire de Russie à Voltaire,—«Allons donc! disait-il; une histoire de Russie par moi! J'ai reçu trop de fourrures de Catherine le Grand.»

Je ne conteste la gloire de personne,—mais enfin, dans le plus glorieux règne, sous Louis XIV comme sous Napoléon, il y a des moments qui restent dans l'ombre, précisément à cause de l'éclat des autres; il y a le milieu des grandes choses;—il y a des jours où, par une coïncidence imprévue, tel fait non politique a plus d'importance que les actes du gouvernement même,—et ces jours-là, [illegible] son dévouement pour le pays, il s'occupe justement de détails utiles, mais sans éclat.—Ainsi, je ne sais pas ce que le gouvernement faisait le jour où la France perdait Balzac et Pradier.—Or, en ce même moment, on frappait beaucoup de pièces d'or, et on refondait les sous—Eh bien! ce que la postérité voudra savoir, ce sera la date de la mort de Balzac et de Pradier. Il sera regrettable qu'elle ne la trouve pas sur les monnaies, avec l'effigie de ces deux défunts qui sont au premier rang de la France:—le Molière et le Praxitèle de ce temps ci.

ALPHONSE KARR.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES.

Transmises à l'Abeille.

Incendie à Cincinnati.

21 octobre—10 heures du soir.

Le feu a éclaté ce soir dans cette ville, dans une boulangerie de la rue Sycamore, près de la rue Front. Les flammes ont en un moment fait de grands ravages: les magasins de liqueurs de Bristol, Wilson & Co., celui de Ross & Davis, la boulangerie de B. Gelty, l'entrepôt de porc de B A Davis & Co, la maison de M M Flower, le magasin Cunningham Wilson & Co, et le comptoir de John Swasey & Co sont à peu près détruits. On espère cependant se rendre maître de l'incendie [illegible]

Candidat Indépendant
POUR LE CONGRES,
1er District,
CHARLES GAYARRÉ.

LES VERS.
L'automne étant l'époque où les vers sont le plus à craindre pour les enfans, les propriétaires du vermifuge de McLane appellent l'attention des parens sur le remède qui chasse invariablement ce terrible fléau de la jeunesse. [illegible] Vendu par BOSWILL & MEAD, 111 rue de Chartres. 18 oct—4

Les fausses notions sur la médecine sont une source de grands maux. [illegible] AMERS ALLEMANDS de HOOFLAND, préparés par le Dr. C. M. Jackson, de Philadelphie [illegible] J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres. 18 oct—1m

Décédé hier à 11 heures A M, à l'âge de 5 ans et demi, VICTOR, fils de Jules BENIT et de dame FANNY DUCAU. Les amis et connaissances des familles Benit et Ducau sont invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui 25 courant, à 10 heures du matin. Le convoi partira de chez son père, encoignure Claiborne et Chemin du Bayou.

Il y aura aujourd'hui, au magasin de MM Vredenburgh & Co, No 20, Vieille Levée, [illegible]

Vente par catalogue de Marchandises sèches.
L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à la vente par catalogue de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, 25 octobre, à 10 heures, au magasin d'encan de H. Peychaud & Co., No 30, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane. [illegible]

AVIS.
La société existant entre J. B. Blanche & Gabriel Léaumont sous la raison commerciale de J. B. BLANCHE & Co., est dissoute à dater de ce jour, par la mort de J. B. Blanche.
Nlle Orléans, le 25 octobre 1853. 25 oct—30f

AVIS DE SOCIETE.
MADAME Veuve J. B. Blanche et M. Gabriel Léaumont ont formé, à dater de ce jour, sous la raison commerciale de BLANCHE & LEAUMONT, une société pour les affaires d'encan et de commission et prennent la continuation des affaires de la maison J. B. BLANCHE & Co.
Nlle-Orléans, le 25 octobre 1853. 25 oct—30f

Presse à coton de la Levée.
L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires sera tenue LUNDI, 7 novembre, à 4 heures de l'après-midi. F. J. FORSTALL, Secrétaire. 25 oct—au 7 nov

Charbon—Charbon.
VENANT d'être reçu des mines de Trabue, Etat du Kentucky, cinq chalands de charbon. Ce Charbon brûle très bien et ne peut manquer de satisfaire les acheteurs; on en garantit la qualité. A vendre au bénéfice du public, sans frais de charroi. SPENCER FIELD, 25 oct—6 Bureau: No 364 rue du Camp

RUBANS, RUBANS, GALONS.
Th. MOREAU,
ENCOIGNURE ROYALE ET TOULOUSE,
FERA demain 26 octobre, l'ouverture de ses Galons et Rubans, Nouveautés.
L'assortiment qui est considérable et du dernier goût, se compose de:
Galons, soie de 6 à 30 lignes, de brodé,
Do matelassé, do ottoman,
Do Gaze frangé écossaise,
Do de Pompadour, de gaze chiné,
Do Peluche Pompadour,
Do do à frange,
Do Taffetas à dents,
Do do Fa[illegible],
Do do Rayé velours,
Do do [illegible],
Do do Feuille de soie,
Do do Guirlande du
Do do Bouquet,
Rubans taffetas noir moiré à fil tiré,
Do de Borde satin,
Do de Lamée,
Do de Borde satin et moiré, &c.
Rubans satin, mais et façonné,
Velours frappés, fais, et à dents.
25 oct

FUSILS! FUSILS!—10 caisses fusils français doubles, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

CAPSULES A FOUSIL!—10 c. assorties, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

MM. WILLIAMSON, ZABATIER & Co. ont transporté leurs magasins du No [illegible] rue Poydras, au No 121 rue de la Commune [illegible]

FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES,
CHAPEAUX,
SOULIERS.
Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 12 oct—10

DEUIL. DEUIL.
Maison F. Piper & Co.
Rue de Chartres, 64, entre Bienville et Douane.
NOUS avons l'honneur de rappeler aux dames notre spécialité de deuil et demi deuil, barèges, mousseline, jaconas, indiennes françaises, [illegible] plus modérés.

Enfant trouvé.
TROUVÉ hier, au coin des rues Rempart et Esplanade, un petit garçon, d'une petite fille d'environ quatre ans. [illegible] 24 oct

AVIS.
MM. ALEXANDRE FLASH & Co. ont transporté leurs magasins du No 27, Vieille Levée, 71 rue Tchoupitoulas, au No 46, aux Tchoupitoulas, entre Gravier et Poydras. 24 oct

MAGASIN EN LIQUIDATION.
Encoignure des rues Conti et Royale.
J'AI l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne, que, désirant me retirer des affaires, je vendrai, à partir de ce jour, mon petit assortiment [illegible] nouveautés de Paris par les derniers arrivages du Havre. MADAME ETERNOD, Encoignure rues Conti et Royale.

A LOUER, à partir du 1er novembre prochain, la belle maison de résidence [illegible] S'adresser à I. HOBBS & Co., 16 et 14 rue de la Douane.

EN débarquement du navire le Montréal, venant de Bordeaux, [illegible] vin rouge [illegible] BOYES FRERES.

VERMOUTH—20 caisses de 12 bouteilles [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St-Louis.

CHAMPAGNE—20 paniers [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co.

EAU-DE-VIE—[illegible] EUG. ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St-Louis.

ATTENDU par le navire [illegible] P. LONGIS & GRATIAS.

EN magasin et à vendre par les soussignés: [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

EAU DE VIE—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

HUILE D'OLIVE—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

D. BEAUVALET
55, CHARTRES.
D. BEAUVALET reçoit par les derniers navires [illegible] MARCHANDISES DE FANTAISIE [illegible] FLEURS et CHAPEAUX DE DAMES.

DELCROIX,
No 106, rue de Chartres.
VIENT de recevoir de France par les navires [illegible]

AVIS.
LE Docteur FABIN MARTIN a transféré son domicile rue Du Maine, No 163, entre Bourgogne et Rampart.

AVIS.
LES créanciers de la succession de feu Tripps [illegible]

M. MOREAU, courtier [illegible] MOREAU, 133, rue Dauphine, Nlle-Orléans.

Coton—Coton.
L'ES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre [illegible] URIAH A. POLLARD & Co., 75, rue de Canal près Chartres.

CONFITURES de la Havane—[illegible] G. VALETON & Co.

EN magasin et à vendre par les soussignés [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co.

ATTENDU de Bordeaux par le navire [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co.

A VENDRE en débarquement du navire [illegible] E. DECHAMPS, 67, rue Conti.

QUININE—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 20 Vieille Levée.

RHUM—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 20 Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 20 Vieille Levée.

WHISKEY—30 barils whiskey vieux [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 20 Vieille Levée.

VIN—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 20 Vieille Levée.

COGNAC PELLEVOISIN.
5 DEMI, 15 quarts, 20 barils [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 27, rue de la Vieille Levée [illegible]

EN débarquement du navire Montreal, de Bordeaux [illegible] T. BAILLY BLANCHARD & Co., 27, Vieille Levée.

VIN de Champagne—[illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co.

TRUFFES—[illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co.

EAUX-DE-VIE DE LA ROCHELLE.
PELLEVOISIN [illegible]

VINS FINS—[illegible] Château Margaux [illegible] BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

COGNAC! COGNAC!—[illegible] BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

CACAO! CACAO!—[illegible] BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

PAPIER! PAPIER!—[illegible] BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

PORCELAINES! PORCELAINES!—[illegible] BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

QUARTIER-GENERAL, LEGION DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, le 19 octobre 1853.
Ordre général, No 1. — La Légion se rendra en grand uniforme [illegible] JEUDI après-midi, 3 novembre [illegible] Par ordre du brigadier-général PALFREY. F. C. LATHAM, Aide-de-camp. 21 oct

Le navire MONTREAL, capt. Merrill, venant de Bordeaux, est en déchargement [illegible] A. CARRIERE, 28 Vieille Levée.

COULEURS FRANÇAISES EN ZINC.
BLANC DE NEIGE, BLANC ET VERT.
Importation directe.
A vendre par WATT & DESSALLES, 3 rue Carondelet.

EN débarquement du navire Montreal, de Bordeaux: [illegible] FERDOS FRERES, 27, rue Septième.

Reçu par les derniers arrivages de Paris [illegible] A. F. BLANCARD, Encoignure Douane et Royale.

Bottes [illegible] G. P. BLANCARD, Encoignure Douane et Royale.

SAUCES et Cornichons de Crosse & Blackwell, [illegible] D. GOWANS & Co.

A vendre en débarquement du navire Montreal, venant de Bordeaux: [illegible] E. LAMBERT, 64, rue des Magasins.

A VENDRE—Un nègre de dix neuf ans [illegible]

FASHIONABLE STORE,
Encoignure St Charles et Commune.
[illegible] J. DUCOURNAU.

A louer. UNE excellente BOUTIQUE [illegible]

VINS ROUGES—[illegible] E F NICHOLS & Co.

POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.
HABILLEMENTS D'HOMMES.
LAGAY & LECANU [illegible] 36, rue de Chartres.

HABILLEMENTS D'ENFANTS.
LAGAY & LECANU [illegible] 36, rue de Chartres.

Reste de vin sous les clefs de la Douane.
COGNAC—[illegible] THOMAS PINET & Co.

VINS—[illegible] THOMAS PINET & Co.

EN débarquement du navire Montreal [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

77 CAISSES de 12 bouteilles vin [illegible] D. BORRIO jr.

VENANT d'être reçu [illegible] Côte de Beaune [illegible]

EN débarquement du navire Sarah Bridge [illegible] FNO DE FUENTES & CO.

EN magasin et à vendre par les soussignés [illegible] FNO DE FUENTES & Co., 22, Vieille Levée.

Venta Clément Pondalie.
TROUJOURS [illegible] FED. FUENTES & Co.

HUILE de Jaune Pauli [illegible] FNO DE FUENTES & Co.

EAUX DE VIE.
SOUTHERNE THOMAS, Importateur, 50, Rue Natchez.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 28,
Entre les rues Poydras et Perdido.
CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 120, rue du Canal, et J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.
Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres... $1 à $ par jour.
[illegible] 1er juil

DAMEJEANNES—[illegible] J. B. PREAU & Co., 21 et 23, rue Gravier.

CHAMPAGNE—20 paniers champagne à la marque de "Le Cid" [illegible] J. B. PREAU & Co., 21 et 23 rue Gravier.

SARDINES—[illegible] J. B. PREAU & Co., 21 et 23, rue Gravier.

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme parlant facilement Anglais, Français, Allemand et Espagnol, désire trouver un emploi [illegible]

Ouvriers! Ouvriers!
[illegible]

Magasin de chaussure.
LE soussigné [illegible] H. BONNABEL, 25 et 27 Tchoupitoulas.

Chapeaux et Casquettes.
459 Caisses en magasin et en débarquement du navire Andover, comprenant un vaste assortiment de dernier genre d'automne.
A vendre à bas prix par FROST & Co., 10 rue des Magasins. 10 oct

20 Caisses Bas et Chaussettes.
REÇU et à vendre à bas prix par les soussignés—[illegible] MICHON & SARRAT, 21, Magasins.

AVIS—Les soussignés, autrefois de la maison C. Yale jr. & Co, ont formé une société [illegible] J. G. PEPPARD & Co., No 53, rue Gravier, entre Camp et Magasins. J. G. PEPPARD, R. B. PARKS. 15 oct—1m

NOUVELLE MAISON DE SOIERIES
Nouvelles marchandises d'automne.
J. G. PEPPARD & Co.
Marchands en gros,
53, rue Gravier, entre Camp et Magasins.
OUVRENT en ce moment un assortiment complet [illegible] J. G. PEPPARD & Co., 53, rue Gravier.

RECEPTION DES MARQUES CELEBRES DE HUNTLEY & PALMER.
[illegible] D. GOWANS & Co.

SARDINES A L'HUILE—[illegible] QUEYROUZE & LABOURDORFF.

VIN de Bordeaux—[illegible] QUEYROUZE & LABOURDORFF.

VALERIE—[illegible] QUEYROUZE & LABOURDORFF.

VIN blanc—[illegible] QUEYROUZE & LABOURDORFF.

VIN de CHAMPAGNE—[illegible] QUEYROUZE & LABOURDORFF.

FROMAGES—[illegible] G. VALETON & Co.

VIN ROUGE—[illegible] G. VALETON & Co.

HUILE D'OLIVE—[illegible] G. VALETON & Co.

SARDINES, CORNICHONS, [illegible] G. VALETON & Co.

A vendre en débarquement du navire [illegible] D. BORRIO jr.

983,000 CIGARES de La Havane [illegible] D. BORRIO jr., 34, rue Gravier.

CIGARETTES de la Havane—[illegible] D. BORRIO jr., 34, rue Gravier.

TABAC en feuilles, de la Havane—[illegible] D. BORRIO jr., 34, rue Gravier.

AVANCES—[illegible] D. BORRIO jr., 34, rue Gravier.

ESCOMPTE—[illegible] D. BORRIO, jr.

Mme [illegible] Corsets [illegible]

A LOUER
LES DEUX MAISONS vastes et commodes Nos 165 et 167, rue St-Louis [illegible] Tchoupitoulas.

Changement de domicile.
[illegible]

F. & B. HERRY & Co.
ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment complet de [illegible]

Librairie Religieuse et Classique.
CHARLES GUERREVAU & CO.
83 Rue Royale, au coin de la rue d'Orléans.
Seuls agents en cette ville pour les Orgues [illegible]
ONT reçu par les derniers arrivages de France [illegible]

ACADEMIE NOUVELLE.
LEÇONS DE FRANÇAIS, dessin, écriture, [illegible] MM. AUGUSTE GERARD et Manuel de GRANDFORT [illegible] 10 oct

AVIS.
MADAME MARIE BABOUSSE a l'honneur de prévenir les familles de la Nouvelle-Orléans qu'à partir du 1er novembre elle donnera en ville des leçons de langue française, d'histoire et de littérature.
S'adresser chez elle, rue Bourgogne, 161, entre Toulouse et St-Pierre. 18oct—30

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Situé dans la paroisse St-Jacques, au siége de l'ancien Collége Jefferson.
LES familles qui désirent envoyer leurs enfants au Collége de la Louisiane sont prévenues que le Président du Collége se trouvera le dimanche 30 du courant à bord du Gipsy, partant de la Nouvelle-Orléans à 5 heures du matin [illegible] 17oct—10

MAGASINS DE NEW-YORK.
LES soussignés reçoivent par le steamship Daniel Webster et le navire Andover, de New-York, un grand assortiment de marchandises achetées dans les écoles de New-York. [illegible] MICHON & SARRAT, 21 rue des Magasins. 10 oct

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Recorder du Premier District.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1853.
AVIS est donné que les listes d'assessement du Premier District [illegible] J. WINTER, Recorder. 1oct—1m

AVIS—MONSIEUR CHRISTIAN HOROLD fait partie de notre maison comme associé, à partir de ce jour. Nlle-Orléans, 1er septembre 1853. CHARLES ODIER & CO. 1sept—6m

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Jacob Grass, sont priées de les présenter, et les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de venir payer, sans délai, au soussigné. M. HEUGERS, 31, rue Commune, Administrateur de la succession de J. Grass. 5sept—6m

UN jeune homme désirant apprendre le commerce, trouverait à se placer comme apprenti, au No 68, rue de Chartres. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 5oct

CHANGEMENT DE MAGASIN.
LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont transporté leur magasin du No 15, rue de Chartres, au coin des rues Canal et Royale. [illegible] HYDE & GOODRICH, Encoignure Canal et Royale.

Nouvelles Marchandises d'Automne.
C. YALE Jr. & Co,
27, RUE DES MAGASINS.
IMPORTEURS ET MARCHANDS EN GROS,
ONT reçu leur assortiment complet de MARCHANDISES SECHES—
Soieries,
Garnitures,
Rubans,
Chapeaux de paille,
Articles de modes.
Les MODISTES, les MARCHANDS de la Ville et de la Campagne sont engagés à visiter leur Assortiment, qui est des mieux choisis. 7oct—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
P. ALEXANDRE LANAUZE
A transféré son MAGASIN DE QUINCAILLERIE du No 28, rue Vieille Levée, à l'encoignure des rues CHARTRES et St-PHILIPPE, nommée Pontalba, PLACE JACKSON, où il continuera le même genre d'affaires. 4 oct—3 m

LOUIS DUCOURNAU,
35, rue de Chartres.
Marchandises fraîches et de saison.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un assortiment complet de marchandises de saison [illegible]
Marchandises Françaises.
Indiennes nouveaux dessins, [illegible]
[illegible]
Marchandises du Pays.
[illegible]
Marchandises pour Habitants.
[illegible]
Toujours en magasin un assortiment complet de Domestiques Anglaises, Allemandes et Françaises. LOUIS DUCOURNAU, 35, rue de Chartres. 10 oct

CASQUETTES D'ENFANS—100 douzaines casquettes d'enfans reçues par le George Law & United States, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

CHEMISES DEVANTS TOILE.
UNE même grande plus nouveaux, reçue par le George Law, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 19 oct

CHEMISES DE PEAU & CALEÇONS
Pour Hommes et Enfants:
500 DOUZAINES reçus par le United States, de New York, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, Chartres.

EN débarquement du navire Montreal, venant de Bordeaux: [illegible] HENRY VALETON, 90, rue St-Louis. 21 oct

BROUSSIERE & Cie
Ont transporté leur magasin du No 27 au No 16, RUE BIENVILLE. 1 oct

A VENDRE au dessous—La magnifique bâtisse et les dépendances où était situé le Collége de la Louisiane, rue Dauphine 313 et Hôpital 150. 3 sept—3m

Bordeaux! Bordeaux!
EN magasin, à vendre par les soussignés: [illegible] CAVELIER & MAXENT, 102, rue Royale.

EN débarquement du navire Sarah Bridge, de Bordeaux: [illegible] CAVELIER & MAXENT, 102, rue Royale.

Papiers Peints!!!
V. HEBERT & Co.,
149, rue de Chartres.
EN vue de l'assortiment déjà considérable et varié de PAPIERS DE TENTURE que possède la maison VICTOR HEBERT & Co. [illegible]

PAPIER PEINT ET FOURNITURES DE BUREAU.
F. OPPENHEIM,
106, rue de Chartres, 106,
entre Toulouse et Jefferson.
[illegible] F. OPPENHEIM, 106, rue de Chartres.

Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible] S. W. [illegible]

CANDIDATS
CANDIDAT INDEPENDANT,
Collecteur de Taxes.
HENRY PEYCHAUD, Collecteur de taxes d'Etat dans le deuxième district, est candidat à la réélection.

ASSESSEUR.
FRANCIS TURNER, actuellement assesseur [illegible] L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

Pour Troisième Justice de Paix.
RICHARD RICHARDSON, actuellement Troisième Juge de paix, est candidat à la même place.

FRANÇOIS CALONGNE, Quatrième Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, est candidat pour une réélection.

GREFFIERS:
JOHN CHICKARD est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

W. F. HEDLOCK est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. NOTT est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District.

THOMAS GILMORE, Greffier de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, est candidat à la même place.

JOHN S. BARON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour.
L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

HAUTES NOUVEAUTES FRANÇAISES.
Wm McCLURE,
No 9, rue des Magasins,
VIENT de déballer un superbe assortiment d'articles de modes et de fantaisie d'automne, tels que:
Chapeaux et Capotes en tous genres,
Rubans extra riches,
Plumes superbes,
Plumes assorties,
Parures,
Garnitures,
Velours et soie et coton,
Valenciennes vraie et imitation,
Gants,
Parasols,
Broderies anglaises, françaises et écossaises,
Soieries de toutes couleurs,
Passementeries de toutes qualités,
Et une grande variété de fournitures pour modistes [illegible] 17 oct—1m Wm McCLURE.

DEPOT DE TAPIS.
22, Rue de Chartres.
NOUS recevons directement des manufactures un grand assortiment de TAPIS [illegible] A. BROUSSEAU & CO.

TAPIS.
P. MALLARD & Co.
67, RUE ROYALE,
ANNONCENT au public qu'ils reçoivent leur beau choix de TAPIS [illegible]

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis [illegible] CRITTENDEN & DAMERON, 27 Douane.

GUANO DU PEROU.
REÇU directement des Iles Chinchas et en vente chez CASTILLO & MARISPE, seuls agents du gouvernement Péruvien, [illegible]

AVIS.
NOUS soussignés, C. Halphen & Co., fabricants de couverts d'argent et de métal d'Alfenide, [illegible] C. HALPHEN & Co.

LA MAISON A. PAYA & Co.,
36, rue de Chartres.
A constamment en magasin un assortiment de couverts de la fabrique de C. Halphen & Co.
Couverts de table, unis à filets,
Couverts à dessert, do do.
Couverts à café, do do.
Cuillers à potage, do do.
Cuillers à ragoût, do do.
17 oct

Instruction Privée.
Langue Française, Littérature, Mathématiques, &c.
BEAUCOUP de jeunes gens et de jeunes personnes [illegible] —Rue du Rempart, 219. 21sept—4m

DOLBEAR.
Académie de tenue des livres et d'écriture, 156, rue du Canal, entre Royale et Chartres. [illegible] RUFUS DOLBEAR, 156, rue du Canal. 17 oct

CHARBON ANTHRACITE.
[illegible] SPENCER FIELD, 364 rue du Camp. 19 oct—6

GROCERIE A VENDRE.
[illegible] 17 oct—1m

A vendre à l'amiable pour cause de départ.
UNE GROCERIE [illegible]

A vendre pour cause de départ.
UNE GROCERIE bien assortie [illegible] 8oct—1m

Bottes, Souliers et Brodequins.
EN débarquement du navire Hermione, venant de Philadelphie, et en magasin [illegible] J. M. GOULD & Co. 19sept

EN débarquement du navire Sarah Bridge, de Bordeaux: [illegible] F. ROUMIEU, No 99, rue St. Louis.

A VENDRE EN MAGASIN:
[illegible] J. B. CURIER.

A vendre, pour cause de départ,
UNE JEUNE ET JOLIE NEGRESSE [illegible]
[illegible] J. B. ROMAIN [illegible]